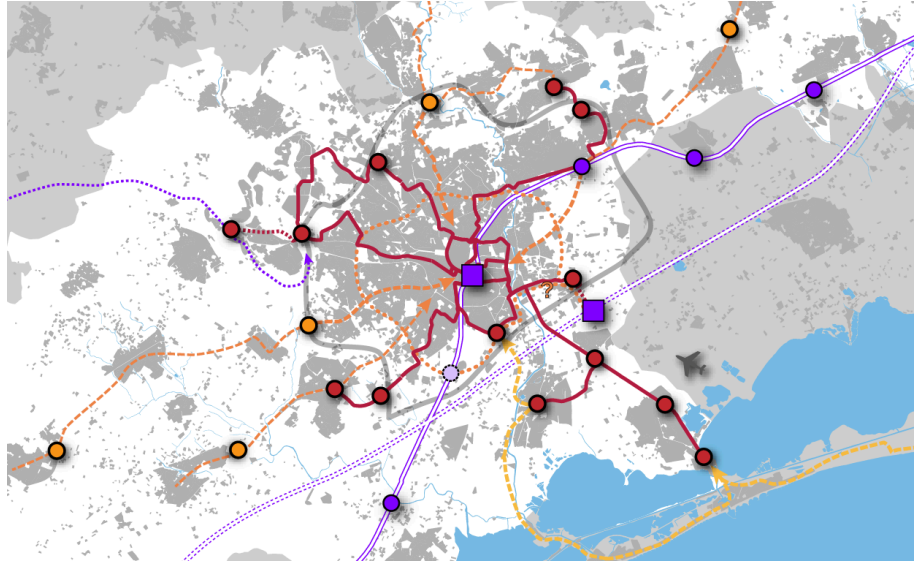


Un Projet de territoire préparant "l'après tramway"



Enjeux de développement des axes forts TC et des pôles d'échanges multimodaux

La métropole de Montpellier a lancé une démarche de Projet de territoire en vue de définir une vision de développement partagée par l'ensemble de ses partenaires. RR&A intervient sur le volet mobilité, au sein de l'équipe pluridisciplinaire pilotée par l'Agence François Leclerc. Considérée au départ comme un thème "secondaire" du fait des démarches d'études spécifiques menées en parallèle, la mobilité – et en particulier son interaction avec les autres thématiques – est rapidement apparue comme une composante déterminante du Projet de territoire. Plusieurs questions stratégiques sont apparues :

- ▶ le développement du réseau de transports publics urbain structurant. Le réseau de tramway montpellierain est l'un des plus denses de France mais se limite essentiellement au territoire de la ville-centre. Dans un contexte budgétaire difficile, son extension envisagée vers les localités et pôles de développement de la couronne (aujourd'hui mal desservis) doit être repensée au profit de solutions gardant une bonne efficacité mais restant financièrement plus supportables.
- ▶ le potentiel du réseau ferroviaire. Autrefois au centre d'une étoile ferroviaire, Montpellier n'est plus traversée que par la ligne Nîmes - Perpignan. La réactivation imaginée des branches ferroviaires désaffectées paraît illusoire compte tenu d'une urbanisation qui leur a "tourné le dos". Par contre la ligne en activité n'exploite de loin pas tout le potentiel dont elle dispose.
- ▶ l'intégration d'infrastructures majeures (dont la construction est d'ores et déjà engagée) dans une véritable vision multimodale. En particulier : la ligne à grande vitesse et sa gare excentrée à raccorder au réseau de transport, le déplacement de l'autoroute A9 et le devenir du tracé actuel.
- ▶ un nombre important de projets routiers, dont il s'agit de vérifier la pertinence et la priorité dans l'optique d'un concept de développement cohérent et multimodal.
- ▶ la création de pôles d'échanges multimodaux (raboutements vers les axes forts TC et interconnexion améliorée des divers réseaux de transports), qui doivent aussi être valorisés comme sites particulièrement propices à l'implantation d'activités.
- ▶ le développement des modes actifs, jusqu'ici très peu pris en compte dans les politiques d'aménagement, alors que le contexte est très propice à leur pratique : climat méditerranéen, topographie, densité de la ville-centre, taille modeste des villages de couronne, part de la population estudiantine et âgée, etc.